



# Les Colchiques

## Inscription

Cadre réservé au CASI

Date de réception : .....

- Cheminot CASI DIJON
- Cheminot CASI CHAMBERY
- Cheminot CASI STRASBOURG
- Cheminot extérieur

**Tampon de l'espace CASI :**

- Compte CASI DIJON validé
- QF : .....
- Tranche : .....

Votre dossier papier est complet :

- Dernier bulletin de salaire
- Dernier avis d'imposition
- Chèque de caution : 100€/500€\*\*
- Assurance Responsabilité Civile

N° dossier : .....

Montant du séjour : .....

Contrat envoyé le : .....

Contrat signé

Réservation  Solde

Les demandes pour l'hiver (15 déc. au 30 mars inclus) doivent parvenir avant le 4 octobre de l'année en cours, pour bénéficier de l'application de critères d'attribution.  
Après le 4 octobre, les attributions se feront en fonction des disponibilités restantes.  
Hors période hiver : inscription en fonction des disponibilités restantes.

**Avec son Compte CASI :**

**inscrivez-vous en ligne**

sur notre site :  
www.casidijon.com

- visibilité des disponibilités
- pré-réservation instantanée
- 1 seul doc à fournir avec le règlement et la caution : l'attestation d'assurance

**NOUVEAUTÉ !**

**Sans compte CASI**

Adressez votre inscription papier dûment remplie

**signée et accompagnée des pièces à joindre à :**

vos espace CASI DIJON  
ou  
Service Activités Sociales  
2 rue Jean-Baptiste Peincedé  
CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX  
Tél.: 03 80 76 89 00  
activites.socials@cersncf-dijon.com

**INSCRIPTION PAPIER**

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur

Renseignements concernant le demandeur (**à remplir en MAJUSCULES**) :

Nom : ..... Prénom : .....

N° CP : ..... CSE de rattachement : .....

Adresse complète du domicile : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél.: .....

Courriel : .....@..... Actif - Retraité (barrer la mention inutile)

**Réservation :** 1er choix : du ..... au .....

2e choix : du ..... au .....

Nombre TOTAL de participants (y compris le demandeur) = ..... - 18 ans = ..... + 18 ans = .....  
(indispensable pour le paiement par le CASI DIJON des taxes locales redevables à la communauté de communes du Mont d'Or)

Renseigner la liste nominative (à télécharger sur le site).

**A partir du 18 avril 2024 :**  
**capacité maximum de couchage limitée à 15 personnes**

- 3 chambres de 2 lits superposés (4 couchages par chambre)
- 1 chambre PMR pour 2 personnes (personne à mobilité réduite)
- 1 chambre 1 lit

**En signant ce document, dans le cadre du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données 2016/679 UE), j'autorise le CASI DIJON à conserver et utiliser mes données personnelles mentionnées dans ce document pour le traitement du dossier.**

A ....., le .....  
**signature**